

## - Mémoire Verbeeck Muriel

### Objectifs

---

Le Mémoire démontre la maîtrise des acquis au fil de l'ensemble du cursus, et la capacité de leur mise en oeuvre pratique dans le cadre d'une recherche personnelle. Contenu et forme doivent se prêter à une communication scientifique et un échange avec des pairs (restaurateurs professionnels).

### Contenu

---

Le travail *écrit* tiendra entre cinquante et 100 pages *rédigées* (compter environ 2000 signes par pages, caractère courant – Times, Arial, Helvetica corps 12, hors illustrations et annexes).

Le Mémoire comprendra: *l'exposé de la problématique ; une définition des concepts ; un état de la question ; le cas échéant, une approche historique ; la détermination des analyses nécessaires; la description des modes opératoires ; la mise au point des protocoles de tests ; les données pratiques; l'analyse des données; une conclusion ; des références, notes et une bibliographie extensive.*

La présentation orale sera sous forme de PAO.

### Méthode d'enseignement et d'apprentissage

---

Travail personnel

### Bibliographie

---

voir syllabus de Bloc1+Webographie donné au cours.

### Mode d'évaluation pratique

---

Évaluation continue+ cotation des présentations intermédiaires et du PowerPoint.

Le mémoire est évalué par le promoteur et les deux lecteurs selon les critères du règlement des mémoires.

La date pour le dépôt du mémoire correspond :

> en première session, à la date prévue par le Conseil d'option en début d'année et fixée entre le premier jeudi qui suit la fin des vacances de printemps et le début de la semaine de soutien. Cette date sera communiquée aux étudiants au plus tard la première semaine de février par l'enseignant en charge du cours de suivi/méthodologie du mémoire. La communication sera effectuée par mail (boite @students.saint-luc.be). Passé ce terme, si aucune date n'a été communiquée, c'est la date du premier jeudi après les vacances de Pâques qui sera retenue comme date de dépôt.

> en deuxième session, au premier jour d'ouverture de l'établissement ;

> au dernier mercredi précédant le congé d'hiver pour l'étudiant qui a obtenu l'autorisation de la Direction pour présenter son mémoire au premier quadrimestre.

Le mémoire doit être remis en version électronique et en version papier.

- La version électronique du mémoire doit être déposée sur MyIntranet. Cette version numérique est celle qui fait foi. Elle ne pourra en aucun cas être modifiée après le dépôt. Le corps du mémoire et les annexes doivent figurer dans le même fichier PDF.

- La version papier doit être remise en autant d'exemplaires (couleurs et/ou noir et blanc) qu'annoncé sur la fiche de cours.

La défense publique se déroule en mai ou juin en première session, fin août ou début septembre pour la deuxième session et en janvier pour les étudiants qui ont obtenu l'autorisation de présenter leur mémoire au premier quadrimestre.

## Support de cours

---

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours